

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris-Vallée de la Marne vote son Contrat Local de Santé

Approuvé à l'unanimité par le conseil communautaire le 10 octobre, le Contrat Local de Santé de Paris-Vallée de la Marne a été signé ce jeudi 7 novembre par l'Agglomération et ses partenaires qui s'engagent à ses côtés dans cette démarche.

Depuis 2016, l'Agglomération agit au quotidien pour améliorer l'accès aux soins des habitants. Ainsi, Paris-Vallée de la Marne apporte un soutien technique aux communes dans leurs projets de Maisons de santé, et mène de nombreuses actions de prévention tout au long de l'année (octobre rose, mois sans tabac, peace & love, etc.).

Suite au diagnostic santé mené en 2017, dont les conclusions mettaient en avant une érosion progressive de l'offre de soins sur le territoire de PVM et des difficultés croissantes d'accès aux soins pour les usagers, le conseil communautaire a approuvé le 17 mai 2018 la mise en place d'un Contrat Local de Santé pour notre Agglomération.

Un Contrat Local de Santé pour mieux coordonner les actions santé sur le territoire

Le Contrat Local de Santé est un outil qui vise à mieux coordonner les actions sur le territoire afin de lutter contre les inégalités de santé, favoriser la mise en place d'un parcours de santé cohérent, et mobiliser les professionnels et les citoyens sur les enjeux de santé.

Ce Contrat Local de Santé a été signé par la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne, l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, l'Etat, le Grand Hôpital de l'Est Francilien, la Caisse primaire d'assurance maladie de Seine-et-Marne et le Conseil départemental, lors d'une cérémonie organisée le 7 novembre 2019 à l'Hôtel d'Agglomération.

Concrètement, le Contrat Local de Santé fixe, pour la période 2019-2022, 4 axes d'intervention, parmi lesquels sont déclinées une quinzaine d'actions qui seront mises en œuvre durant les 3 ans d'existence du contrat.

Les mesures du Contrat Local de Santé

- **Renforcer Paris-Vallée de la Marne comme acteur de santé** : faire de l'Agglomération l'interlocuteur central en matière de santé ; Créer des liens avec les professionnels du territoire.
- **Soutenir l'offre de santé sur le territoire** : participer à la création de Maisons de santé ; favoriser le développement de stages et l'installation de jeunes professionnels sur le territoire ; créer des liens entre les professionnels de santé (CPTS)...

Contact presse : Yohan LETERTRE
Attaché de presse ■ Cabinet du Président
y.letertre@agglo-pvm.fr ■ Tél. 01 60 37 24 11

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- Améliorer la compréhension et la prise en charge des déterminants environnementaux de santé : intégrer les enjeux de santé dans toutes les politiques de l'Agglomération.
- Accompagner les acteurs à relever les enjeux de santé du territoire : déployer le dispositif « Prescri'Form » ; développer le sport-santé ; travailler les questions de santé mentale ; mettre en place un réseau d'ambassadeurs santé dans les quartiers prioritaires de politique de la ville, etc.

Une démarche partenariale qui associe tous les acteurs concernés

Pour construire ce Contrat Local de Santé, Paris-Vallée de la Marne a associé l'ensemble des acteurs concernés : une dizaine de groupes de travail thématiques avec des professionnels de santé, les services de l'Agglomération et des communes ainsi que des habitants (conseil de développement et conseils de quartier) ont été organisés. Un questionnaire à destination de la population a été mis en place au premier trimestre 2019 afin de mieux connaître les pratiques et les besoins des habitants en matière de santé.

La mise en place d'un réseau d'Ambassadeurs-Santé dans les 6 quartiers prioritaires de politique de la ville renforcera l'association de tous à la mise en œuvre du CLS, en permettant une meilleure information transversale entre les habitants et les services de l'Agglomération.

Paul Miguel, Président de Paris-Vallée de la Marne, a salué la signature de ce Contrat Local de Santé par l'Agglomération et ses partenaires : *« Je remercie les élus qui, à l'unanimité, ont soutenu la démarche engagée par l'Agglomération. Ce contrat fera de Paris-Vallée de la Marne l'acteur central des politiques locales de santé et permettra de répondre plus efficacement aux besoins de la population en matière d'accès aux soins. »*

Pour Monique Delessard, conseillère communautaire déléguée en charge de la santé et de la politique sociale communautaire, *« cette signature constitue l'aboutissement d'un travail collectif, qui a impliqué les services de l'Agglomération, les acteurs de la santé du territoire et les habitants. Un nouveau travail commence : 3 ans pour décliner et coordonner les actions définies, afin qu'elles aient un effet concret sur le quotidien des habitants de Paris-Vallée de la Marne. »*

Contact presse : Yohan LETERTRE
Attaché de presse ■ Cabinet du Président
y.letertre@agglo-pvm.fr ■ Tél. 01 60 37 24 11